


# NOTE AUX ORGANISATIONS



Montreuil, le 15 avril 2024

## Préparation du 1<sup>er</sup> mai

Le CCN réuni les 21 et 22 février 2024, a décidé d'inscrire le 1<sup>er</sup> mai comme date importante de notre plan de travail de mobilisation autour des questions de Paix, de libertés syndicales et de progrès social.

Il a, plus particulièrement, acté de mettre l'accent sur les attaques de toutes parts aussi bien sur nos militants que sur nos bourses de travail, et plus largement sur la défense des libertés en général. « Attaquer un-e militant-e de la CGT, c'est s'attaquer à toute la CGT » doit prendre tout son sens et nous avons besoin de recenser précisément toutes ses attaques contre nos militant-es.

Le 1<sup>er</sup> mai, c'est aussi l'occasion d'exprimer nos solidarités internationales. Nos valeurs de Paix pour l'ensemble des travailleurs·euses du monde, et de réaffirmer notre soutien à toutes les victimes de conflits armés. Exigeons en Ukraine et en Palestine une paix juste et durable dans le cadre du droit international, qui ne peut se faire aux conditions de l'agresseur.

C'est aussi un moment fort pour les revendications des travailleurs·euses, entreprise par entreprise ou établissement, travaillées avec elles et eux et leur permettant de manifester ensemble en proximité : il y a urgence d'augmenter les salaires, le point d'indice, les minima sociaux et les retraites.

Enfin, le 1<sup>er</sup> mai reste un moment où s'articulent mobilisation et fête populaire.

Vous avez reçu pour l'instant les affiches du 1<sup>er</sup> mai (<https://www.cgt.fr/affiche-1ermai>), ainsi que le tract d'appel intersyndical et des organisations de jeunesse ([ICI](#)). Nous invitons les organisations à construire leur propre matériel à partir de celui-ci mais aussi de nos luttes en cours : salaire, égalité femme-homme, industrie... à partir des réalités locales et des situations professionnelles. Un tract CGT, modifiable et adaptable est en cours de réalisation.

Nous avons donc besoin de recenser :

- Les initiatives en territoire et professionnelles
- Le périmètre intersyndical
- Les attaques sur les libertés syndicales (locaux, militants)
- Et tous les éléments de mobilisation

A l'aide du lien : <https://app.cgt.fr/recensement/>